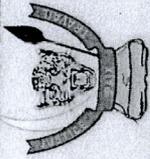


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 199/2024

A LA SOCIETE N.D.I CONSTRUCT SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° T01/CGPMP/PROGOU/5/P.TSH/2024, conclu avec la Province de la TSHOPO, pour un montant total hors taxe de francs congolais soixante-un millions quatre cent dix-sept mille sept cent-vingt-un, douze centimes (CDF 61 417 721,12) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-quatre, cinq centimes (CDF 429 924,05), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/10/2024.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

